

Compte-rendu Assemblée Générale Annuelle du 13 mars 2024 Plancheville 18h - 20h

rédigé par Bernard Cordier le 14 mars 2024

Dans la salle associative récemment en partie isolée (lors du camp climat de début mars 2024) et effectivement plus confortable pour recevoir notre réunion, nous étions 27 personnes à diffuser notre chaleur animale, MERCI à toutes et tous pour votre présence.

En complément des liens envoyés en préalable à la réunion de ce jour :

[rapport moral](#) et [rapport d'activité](#)

[point financier](#), présentation des comptes analytiques

Officialisation de la [Charte d'adhésion de sykadap](#)

le président a fait une synthèse de la situation de l'association sykadap à ce moment de l'année 2024 :

Rappel du travail en profondeur par les membres de l'association depuis fin 2023 ([voir la vidéo des débats](#)) et début 2024 qui a conduit à une véritable **mutation** de l'organisation et du fonctionnement de l'association :

1/ des rencontres régulières sont programmées pour se connaître, se parler, décider ensemble : il s'agit des « **AG mensuelles** » qui se tiennent environ 3 fois par an et tournent sur les différents lieux de l'association (la première a eu lieu le 20 janvier dernier à Saint Piat, la prochaine est programmée fin juin 2024 au jardin de Lèves).

2/ Une [Charte](#) a été établie qui donne à connaître aux adhérentes et adhérents les [VALEURS](#) auxquelles on se réfère les [objectifs](#) que l'on se donne.

Des interactions sur le mode de **l'entraide** et de type fédératif. L'entraide est reconnue comme valeur structurante et vivifiante de notre association en référence à [Pierre Kropotkine](#) cité dans le livre de Renaud Garcia :

« *L'économie par l'entraide* » p 82 :

Nous voyons en outre que la pratique de l'entraide (terme créé par le géographe [Elisée Reclus](#) - Note de sykadap) et ses développements successifs ont créé les conditions même de la vie sociale dans laquelle l'homme a pu développer ses arts, ses connaissances et son intelligence ; et que les périodes où les institutions basées sur les tendances de l'entraide ont pris leur plus grand développement sont aussi les périodes des plus grands progrès dans les arts, l'industrie et la science. L'étude de la vie intérieure de la cité du Moyen Âge et des anciennes cités grecques nous montre en effet que l'entraide, telle qu'elle fut pratiquée dans la guilde et dans le plan grec, combinée avec la large initiative laissée à l'individu et aux groupes par l'application du principe fédératif, donne à l'humanité deux des plus grandes époques de son histoire : celle des anciennes cités grecques et celle des cités du Moyen Âge. Au contraire, la ruine des institutions d'entraide pendant les périodes suivantes de l'histoire, lorsque l'État établit sa domination, correspond dans les deux cas à une décadence rapide.

Un type de gouvernance qualifié d'« **autogestion** » au niveau des groupes locaux (Saint Piat, Lèves, Plancheville, Dancy) associé à l'interaction des groupes locaux lors des « AG mensuelles ».

[L'autogestion](#) (du grec autos, « soi-même », et « gestion ») est le fait, pour une structure ou un groupe d'individus, de confier la prise des décisions à l'ensemble de ses membres.

Cette conception se construit en général explicitement contre des pratiques qualifiées de hiérarchiques, autoritaires, verticales, contre des formes de dépossession que constitueraient

certains modes d'organisation. En d'autres termes, ce type d'autogestion permettrait une réappropriation d'une forme d'organisation collective.

3/ en cohérence avec les valeurs, objectifs et les modes d'échanges, la **possibilité de parcelles individuelles dans les terrains animés par sykadap** pour l'expérimentation créative et les échanges sur les méthodes au bénéfice du collectif.

Les terrains animés par sykadap où des parcelles individuelles peuvent être attribuées sont :

- Plancheville : terrain attribué à Colette pour les plantes aromatiques et médicinales.
- Lèves : terrain attribué à Fodé et autre terrain attribué à Ibrahim pour la culture légumière d'autonomie, un terrain individuel de 50 m² est disponible.
- Dancy : plusieurs terrains de 80 m² sont disponibles.
- La Taye : terrain proposé par Laurent et Isabelle disponible pour la culture d'arbres en pépinière.

VOTE demandé sur : « **ACCORD** sur la Charte d'adhésion de sykadap **ET ACCORD** sur l'intégration de la Charte d'adhésion dans les statuts de l'association sykadap, **ou DÉSACCORD** sur ces points ».

Après règlement des cotisations des membres pas encore à jour en 2024 pour l'accès au vote, nous avons dépouillé **34 votes exprimés** (dont 9 pouvoirs) : **33 ACCORD et 1 ABSTENTION**.

La Charte est adoptée et son intégration dans les statuts lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) est programmée.

Les statuts intégrant l'objet de l'association et la Charte d'adhésion deviendront, suite à cette AGE, le **document de référence** à présenter à tout(e) nouvel(le) adhérent(e). Le **montant de l'adhésion est déclaré au LIBRE choix de l'adhérent(e)**, entre un et mille euro. L'adhésion vaut acceptation des statuts de l'association intégrant la Charte d'adhésion comme **cadre d'action au sein de l'association sykadap pour l'année civile**.

Conseil d'Administration (CA) :

10 personnes présentes au CA en 2023 souhaitent continuer leur engagement dans cette instance : il s'agit de :

Carol-Anne Desnau

Sonia Domanchin

Pascale Cordier

Sylvie Torre

Ghislaine Pelletier

Françoise Bourneuf

Laurent Hasquenoph

Dominique Chanfrau

Geneviève Chartier

Bernard Cordier

Deux candidatures de personnes souhaitant intégrer le CA ont été reçues et validées par le CA :

Thibaut MANOUKIAN :

Je m'appelle Thibaut, j'ai une formation en sciences humaines (histoire et archéologie) et en métier de l'info-doc. J'ai travaillé plusieurs années en médiathèques avant d'orienter mon chemin vers l'écologie, les énergies renouvelables accessibles à tous et l'art écoresponsable.

Je cherche à construire un autre rapport au monde et au vivant en sortant des limites, croyances et constructions artificielles qui nous ont déconnectés de la vie. Je souhaite remettre au cœur de la vie des éléments essentiels tels que la nature, l'art et les techniques anciennes et alternatives.

Vivien THOMAS :

Je suis adhérent à Sykadap depuis environ 5 ans où j'ai eu l'occasion de participer à plusieurs activités diverses et variées, ce qui m'a permis de me découvrir en milieu associatif. Ce qu'on apporte et reçoit d'autrui me plaît beaucoup. Maintenant, je souhaite m'impliquer un peu plus encore en intégrant le CA pour pouvoir participer aux échanges, aux débats et aux décisions de cette association qui, pour moi, a de très belles valeurs.

Nous prévoyons de modifier aussi les statuts lors de l'AGE à venir pour passer de 8 à 12 membres de CA et **mettre en cohérence statuts et fonctionnement réel de l'association**. Un membre de l'Assemblée propose de modifier le nombre de membres à 14 pour permettre à deux nouvelles personnes de rejoindre le CA l'an prochain sans avoir à modifier à nouveau les statuts.

Ressources de l'association :

en complément du lien vers les comptes de l'association (voir ci-dessus), une présentation des comptes est réalisée par la trésorière.

Concernant la subvention du FDVA (fonds de développement de la vie associative) de 3000 eur en 2023, nous ne savons pas si la subvention FDVA demandée pour 2024 sera accordée. La trésorière profite de la présence d'une personne de la Mairie du Gault Saint Denis pour remercier la Mairie de l'attribution d'une subvention de 100 eur accordée en 2023.

A l'occasion de la préparation du dossier de demande de subvention FDVA, nous avons été amenés à chiffrer les **Contributions Volontaires en Nature** (CVN = installations et matériels divers mis à disposition de l'association par des adhérent(e)s, temps passé bénévolement pour les actions menées par l'association) : nous avons chiffré pour les CVN un montant supérieur à 16 000 eur par an qui s'ajoute aux 10 000 eur de total bilan, soit un total bilan intégrant les CVN de 26 000 eur.

On peut en déduire que même sans cette subvention conséquente (3000 eur) qui a permis d'équilibrer nos comptes en 2023, nous pourrions mener nos activités en intégrant une dimension de sobriété (choix à faire des activités menées quand on ne peut tout mener de front) et en intégrant encore davantage la dimension de l'entraide qui permet d'avoir une mise en commun de moyens et de temps passé par les membres de l'association.

Débat sur la gouvernance : avec la mise en place des AG mensuelles en capacité de prendre des décisions et l'existence des réunions de CA trois ou quatre fois par an, on peut se poser la question de qui décide dans l'association : un membre indique que les AG sont souveraines d'après les statuts et que donc les AG mensuelles le sont aussi. Une autre personne indique que les AG mensuelles proposeront un ordre du jour mentionnant les questions qui seront débattues et pourront amener des décisions (*par exemple point à clarifier lors d'une prochaine AG mensuelle : a-t-on besoin d'un(e) référent(e) pour les groupes locaux et si oui avec quel rôle au sein d'un groupe fonctionnant par ailleurs en autogestion*), de ce fait les décisions sont contingentées et ne concernent pas tous les champs de l'association. Une autre personne indique que le fonctionnement peut être testé ainsi sur une année avec confirmation ou non de ce fonctionnement lors de l'AG annuelle de 2025.

TOUR DE PAROLE des personnes présentes pour décrire leur engagement et leur attachement à l'association *sykadap*. Temps d'écoute et de partage très apprécié par les personnes participantes.

Conclusion du président qui présente le [flyer de présentation de l'activité poulailler mobile](#) qui a été envoyé dans 33 EHPAD du département (Plus PATAY et NEUVILLE aux Bois dans le 45) et invite les membres de l'association qui ont un contact avec une de ces maisons à relayer l'information. Quatre membres se disent prêts à relayer l'information auprès de l'EHPAD qu'ils/elles cotoient.

TEMPS CONVIVIAL autour de bonnes choses à manger et à boire amenées par les membres de l'association.

Info sur la **passerage**, plante sauvage qui a servi à faire un pesto de saison bien apprécié : [voir le lien](#).

Fin de la réunion vers 22h30.

Prochain rendez-vous lors d'une AGE + AG mensuelle proposition de **réserver la date du 30 juin 2024, lieu : au terrain de Lèves**.